



Commission de l'immigration
et du statut de réfugié du Canada

Immigration and
Refugee Board of Canada

Canada

Commission de l'immigration
et du statut de réfugié du Canada
États financiers 2021 à 2022

Also available in English under the title: *Immigration and Refugee Board of Canada, Financial Statements 2021 to 2022*

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter :

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
Place Minto, Édifice Canada
344, rue Slater, 12e étage
Ottawa, Ontario
Canada
K1A 0K1
lrb-cisr.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2022.

Cette publication est également disponible en format HTML sur le site Web de la CISR : [États financiers 2021 à 2022](#)

Cat. No. MQ1-13F-PDF (Electronic PDF, English)

ISSN 2564-3541

Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers.....	4
État de la situation financière (non audité).....	6
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)	7
État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité).....	8
État des flux de trésorerie (non audité).....	9
Notes aux états financiers (non auditées).....	10
Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction y compris le contrôle interne à l'égard de l'information financière (non audité).....	23

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2022 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada est assujettie à des vérifications périodiques des contrôles de base effectuées par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces vérifications pour se conformer à la *Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor*.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2021-2022 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit sera finalisé en 2022-2023 et le plan d'action de gestion connexe sera utilisé pour se conformer à la *Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor*.

Avant la vérification des contrôles de base, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a entrepris un exercice d'autoévaluation du système de CIRF à l'aide des outils élaborés par le Bureau du contrôleur général, et les résultats sont résumés dans l'annexe.

Les états financiers de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Richard Wex,
Président

Roger, Ermuth
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
2 septembre 2022

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en milliers de dollars)	2022	2021
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	22 394	26 448
Indemnités de vacances et congés compensatoires	11 497	12 457
Avantages sociaux futurs (note 5)	3 420	3 897
Total des passifs	37 311	42 802
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	20 658	25 859
Débiteurs et avances (note 6)	6 407	5 219
Total des actifs financiers bruts	27 065	31 078
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 6)	(4 393)	(4 419)
Total des actifs financiers nets	22 672	26 659
Dette nette ministérielle	14 639	16 143
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	314	160
Immobilisations corporelles (note 7)	27 004	17 642
Total des actifs non financiers	27 318	17 802
Situation financière nette ministérielle	12 679	1 659

Obligations contractuelles ([note 8](#)) Passif éventuel ([note 9](#))

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

Richard Wex,
Président

Roger, Ermuth
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
2 septembre 2022

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	Résultats	2022	2021
Charges			
Protection des réfugiés	151 269	140 459	113 482
Appels en matière d'immigration	23 913	15 534	16 722
Enquêtes et contrôles des motifs de détention	13 938	16 286	14 365
Appel des réfugiés	59 520	43 556	41 375
Services internes	66 606	72 890	88 817
Total des charges	315 246	288 725	274 761
Revenus			
Divers	6	2	1
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(6)	(2)	(1)
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	315 246	288 725	274 761
Financement du gouvernement			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	S/O	265 700	241 524
Variations des montants à recevoir du Trésor	S/O	(5 201)	2 342
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	S/O	39 246	35 514

(en milliers de dollars)	Résultats prévus	2022	2021
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	S/O	(11 020)	(4 619)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	S/O	1 659	(2 960)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	S/O	12 679	1 659

Information sectorielle ([note 11](#))

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2022	2021
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(11 020)	(4 619)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	12 909	10 619
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(3 547)	(1 266)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	9 362	9 353
Variation due aux charges payées d'avance	154	42
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	(1 504)	4 777
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	16 143	11 366
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	14 639	16 143

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	288 725	274 761
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(3 547)	(1 266)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(39 246)	(35 514)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	1 214	(708)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	154	42
Augmentation des créditeurs et charges à payer	4 054	(1 985)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	960	(4 811)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	477	386
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	252 791	230 905
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	12 909	10 619
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	12 909	10 619
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	265 700	241 524

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Mandat et objectifs

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) est un tribunal administratif, responsable et indépendant créé par le Parlement le 1er janvier 1989, pour régler les cas d'immigration et de statut de réfugié de manière efficace, équitable et conforme à la loi. La CISR assure des avantages continus aux Canadiens : en acceptant seulement les demandeurs d'asile ayant besoin d'une protection, conformément aux obligations internationales et au droit canadien ; en contribuant à l'intégrité du système d'immigration, à la sûreté et à la sécurité des Canadiens, à la réputation canadienne de défenseur de la justice et de l'équité pour les personnes, et à la réunification des familles. La CISR contribue également à la qualité de vie des collectivités canadiennes en renforçant la structure sociale du pays et en réaffirmant les valeurs essentielles, soit le respect des droits de la personne, la paix, la sécurité et la primauté du droit.

Le résultat stratégique de la Commission est de résoudre les cas d'immigration et de réfugiés efficacement, équitablement et conformément à la loi.

Deux programmes appuient ce résultat stratégique :

Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne l'immigration, les demandes de protection de réfugié. Cela comprend la détermination des demandes d'asile et d'appels, les demandes d'annulation ou de perte de l'asile. Cela comprend également les prises de décisions relatives aux enquêtes et à la détention, aux appels sur certains cas d'immigration.

Ce programme est divisé en activités spécifiques au département :

Protection des réfugiés

La Section de la protection des réfugiés (SPR) exerce le programme Protection des réfugiés de la CISR. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les demandes d'asile présentées par des personnes au Canada et l'examen des risques avant un renvoi de personnes frappées d'une mesure de renvoi.

Appels des réfugiés

La Section d'appel des réfugiés (SAR) exerce le programme d'Appels des réfugiés de la CISR. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les appels interjetés contre une décision de la SPR relative à une demande d'asile.

Enquêtes et contrôles des motifs de détention

La Section de l'immigration (SI) exerce le programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les étrangers ou les résidents permanents qui seraient interdits de territoire au Canada en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) et les étrangers ou les résidents permanents qui sont détenus en vertu de la LIPR.

Appels en matière d'immigration

La Section d'appel de l'immigration (SAI) exerce le programme Appels en matière d'immigration. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les demandes de parrainage refusées par le ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada; certaines mesures de renvoi prises contre des résidents permanents, des réfugiés et d'autres personnes protégées ainsi que des titulaires d'un visa de résident permanent; les résidents permanents à l'extérieur du Canada au sujet desquels il a été conclu qu'ils ne se sont pas conformés à leur obligation de résidence et les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique Canada contre une décision de la Section de l'immigration relativement à une enquête.

Services internes

Les Services internes sont des groupes d'activités connexes et de ressources administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation, et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques internes, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

La CISR est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la CISR ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La [note 3](#) présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2021-2022. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2021-2022.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

La CISR fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CISR est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par la CISR sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement.

(c) Le montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la CISR et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CISR a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice ou s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus. La CISR n'impose aucuns frais pour ses services et ses seuls revenus consistent généralement en les gains découlant de dispositions de biens de la Couronne, les frais imposés pour les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et les intérêts sur les débiteurs en souffrance.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser de nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser de nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la CISR au Régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la CISR découlant du Régime. La responsabilité de la CISR relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime.

- ii. Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 7. Toutes les immobilisations corporelles, achetées individuellement ou par lot, et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000\$ sont comptabilisées à leur coût d'achat.

(i) Passif éventuel

Le passif éventuel est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

(j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique de la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(k) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange. Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

3. Autorisations parlementaires

La CISR reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de la CISR diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours

(en milliers de dollars)	2022	2021
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	288 725	274 761
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
<i>Ajouter (déduire):</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(39 246)	(35 514)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(3 547)	(1 266)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	477	386
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	960	(4 811)
Augmentation des dépenses des passifs éventuels	-	(253)
Charges payées d'avance imputées antérieurement au crédit	(155)	(160)
Ajustements des créiteurs des exercices précédents (CAFE)	2 046	533
Recouvrement des dépenses des exercices précédents	88	133
Autres	912	(904)
	(38 465)	(41 856)
<i>Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
<i>Ajouter (déduire):</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	12 909	10 619
Trop-payés de salaire à recouvrir	740	986
Autres avances et prêts aux employées	35	47

(en milliers de dollars)	2022	2021
Augmentation des charges payées d'avance	309	202
Avances temporaires	-	-
	13 993	11 854
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	264 253	244 759

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2022	2021
Crédits fournis		
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	270 048	269 980
Montants législatifs	25 955	24 887
Moins:		
Périmés: Fonctionnement	(31 750)	(50 108)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	264 253	244 759

4. Crédoeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoeurs et des charges à payer de la CISR :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Crédoeurs – autres ministères et organismes	5 219	8 476
Crédoeurs – parties externes	2 737	2 039
Total crédoeurs	7 957	10 515
Charges à payer	14 437	15 933
Total des crédoeurs et des charges à payer	22 394	26 448

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de la CISR participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison de l'amendement de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le Régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2021-2022 s'élève à 17,5 millions de dollars (17,0 millions de dollars en 2020-2021). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1.01 fois (1.01 fois pour 2020-2021) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1.00 fois (1.00 fois en 2020-2021) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CISR relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés de la CISR étaient basées sur l'admissibilité de l'employé, les années de service et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Cependant, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés.

Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique.

En date du 31 mars 2022, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	3 897	4 283
Charge pour l'exercice	(234)	249
Prestations versées pendant l'exercice	(243)	(635)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	3 420	3 897

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances de la CISR :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Débiteurs - autres ministères et organismes	1 755	571
Débiteurs - parties externes	4 393	4 419
Avances aux employés	259	229
Débiteurs bruts	6 407	5 219
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(4 393)	(4 419)
Débiteurs nets	2 014	800

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 - 4 ans
Logiciels informatiques	5 ans
Matériel et outillage	10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Véhicules	7 ans

Les immobilisations en cours (en construction) sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Coût

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Amortissement	Transfert avec un autre Ministère	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	7 038	2 118	-	-	9 156
Logiciels informatiques	21 134	-	-	-	21 134
Matériel et outillage	557	-	-	-	557
Améliorations locatives	9 106	13 049	-	-	22 155
Véhicules automobiles (non-militaire)	49	-	-	-	49
Actifs en construction	13 444	(2 258)	-	-	11 186
	51 328	12 909	-	-	64 237

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Amortissement	Transfert avec un autre Ministère	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	3 649	1 574	-	-	5 223
Logiciels informatiques	21 134	-	-	-	21 134
Matériel et outillage	396	52	-	-	448
Améliorations locatives	8 494	1,914	-	-	10 408
Véhicules automobiles (non-militaire)	13	7	-	-	20
	33 686	3 547	-	-	37 233

Valeur comptable nette

	(en milliers de dollars)	2021	2022
Matériel informatique		3 389	3 933
Logiciels informatiques		0	0
Matériel et outillage		161	109
Améliorations locatives		612	11 747
Véhicules automobiles (non-militaire)		36	29
Actifs en construction		13 444	11 186
Valeur comptable nette		17 642	27 004

8. Obligations contractuelles

Par leur nature, les activités de la CISR peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la CISR sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. La CISR n'a pas de contrats pluriannuels importants à déclarer.

9. Passif éventuel

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu.

Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès de la CISR dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres ne le sont pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. La CISR a enregistré et inclus dans les crédettes et charges à payer ([note 4](#)), une provision pour passif éventuel dont l'issue est probable et dont le montant pourrait être estimé à 253 000 \$ (253 000 \$ en 2020-2021). Les réclamations et litiges pour lesquelles le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction est 0\$ au 31 mars 2022 (0\$ en 2020-2021).

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la CISR est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlées en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes. La CISR conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

En outre, au cours de l'exercice, la CISR a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CISR a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la CISR :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Installations	22 622	20 851
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaire	16 624	14 663
Total	39 246	35 514

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats de la CISR.

Les services fournis par Services partagés Canada à la CISR en 2021-2022 sont évalués à 5,4 M\$ (2,6 M\$ en 2020-2021) et ne sont pas inclus dans l'état des résultats et la situation financière nette ministérielle.

(b) Autres transactions entre apparentés avec autres ministères et organismes

(en milliers de dollars)	2022	
Charges - autres ministères et organismes	54 140	54 810

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle de la CISR. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la [note 2](#), Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

(en milliers de dollars)	Protection des réfugiés	Appels en matière d'immigration	Enquêtes et contrôles des motifs de détention	Appels des réfugiés	Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié	Services internes	2022	2021
Charges de fonctionnement								
Salaires et avantages sociaux des employés	118 547	32 718	12 240	11 494	174 999	45 836	220 835	213 204
Installations	7 644	4 289	1 421	1 799	15 153	7 470	22 623	20 851
Locations	22	0	108	0	130	6 009	6 139	3 438
Services professionnels et spécialisés	13 426	6 435	2 272	2 215	24 348	7 448	31 796	25 702
Amortissement	31	0	198	0	229	3 319	3 548	1 266
Transports et télécommunications	294	79	11	3	387	1 202	1 589	4 299
Réparation et entretien	3	0	0	0	3	11 695	11 698	9 595
Acquisition de matériel	125	12	14	5	156	284	440	4 015
Services publics fournitures et approvisionnements	73	12	8	12	105	256	361	614
Information	286	11	15	6	318	185	503	301
Autre	7	0	0	0	7	(10 813)	(10 806)	(8 524)

(en milliers de dollars)	Protection des réfugiés	Appels en matière d'immigration	Enquêtes et contrôles des motifs de détention	Appels des réfugiés	Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié	Services internes	2022	2021
Total des charges de fonctionnement	140 458	43 556	16 287	15 534	215 835	72 891	288 726	274 761
Revenus								
Revenus divers	0	0	0	0	0	2	2	1
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	0	0	0	0	0	(2)	(2)	(1)
Total des revenus	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût de fonctionnement net	140 458	43 556	16 287	15 534	215 835	72 891	288 726	274 761

12. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction y compris le contrôle interne à l'égard de l'information financière (non audité)

1. Introduction

À l'appui d'un système efficace de contrôle interne la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada évalue le rendement de ses contrôles financiers pour s'assurer que :

- les arrangements financiers ou les contrats ne sont conclus que lorsqu'un financement suffisant est disponible
- les paiements pour les biens et services ne sont effectués que lorsque les biens ou services ont été reçus ou que les conditions des contrats ou d'autres arrangements ont été satisfaites
- les paiements ont été correctement autorisés

2. Résultats de l'évaluation pour l'exercice financier 2021-2022

En 2021-2022, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada a réalisé une auto-évaluation des comptes débiteurs. De plus, les outils d'auto-évaluation des contrôles de base du Bureau du contrôleur général pour les petits ministères ont été appliqués pour évaluer les contrôles sur les processus opérationnels clés. Les résultats de ces auto-évaluations indiquent que les contrôles fonctionnaient bien et constituaient une base adéquate pour le système de contrôle interne du département.

3. Plan d'évaluation

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada a fait l'objet d'une vérification des contrôles de base au cours de l'exercice 2021 à 2022. Cette vérification est en cours et sera finalisée au cours de l'exercice 2022 à 2023. Les résultats contribueront à la mise à jour des plans de surveillance axés sur les risques et se concentrer sur les principaux domaines de risque identifiés par le Bureau du contrôleur général. De plus, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada effectuera les auto-évaluations obligatoires prescrites par le Bureau du contrôleur général au cours des 5 prochaines années.